

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



Le 5 juillet 2017

Bonjour à tous les membres de l'APCLV,

ACTIVITÉS DE LANCEMENT DE LA SAISON DE CAMPING

Nous espérons que la journée de samedi le 24 juin, donnera le ton à la saison de camping 2017 et que Dame Nature, malgré ses excès de mauvaise humeur, nous laissera s'amuser en famille et entre amis comme le soir de la St-Jean.

Nous vous remercions de votre belle collaboration aux activités de lancement, c'est-à-dire le respect des consignes de sécurité lors des feux d'artifice. Les enfants ont beaucoup apprécié les maquilleuses, le magicien et certainement la barbe à papa. Votre généreuse participation au tirage 50/50 a permis à une chanceuse de remporter \$613. La planche à pagaie était un généreux don de Gestion Santé Nature et son tirage a permis d'amasser \$574 qui serviront à financer des activités futures.

VIDANGES ET RECYCLAGE

L'été dernier, les bacs de poubelles et de recyclage ont été transférés à un nouveau site puisque l'espace utilisé n'est pas la propriété l'APCLV. Le site est un peu retiré mais, de ce fait, il attire plusieurs enfants qui y trouvent un terrain de jeux. Ils fouillent dans les poubelles et dans les bacs de recyclage et brisent des bouteilles de verre, à se construire des cabanes avec les débris, que ce soit des cartons, matelas, etc. Ces activités sont carrément dangereuses et très dispendieuses en salaires à l'APCLV pour le nettoyage. Nous demandons aux parents d'expliquer les dangers aux enfants et d'empêcher ceux-ci d'aller jouer dans cet espace. En tant que propriétaires, veuillez aussi aviser vos locataires de la situation afin que tous les enfants soient avertis. Nous faisons de grands efforts pour développer et maintenir nos deux parcs de jeux, la plage et le bord du lac pour que les enfants y jouent en toute sécurité.

C'est aussi la responsabilité de tous et chacun d'entre nous de disposer des vidanges et du recyclage proprement, c'est-à-dire qu'on doit bien attacher les sacs poubelle et défaire les cartons de façon à ce qu'ils entrent dans les bacs. De plus, les matelas, meubles, télévisions, ensembles de patio, BBQ, etc. ne doivent pas être laissés ici – veuillez rapporter les gros débris et disposer du métal dans l'espace prévu à cet effet près de l'enclos à bateaux.

Finalement, on doit faire nos poubelles et notre recyclage comme on le fait à la maison. En ville, si les choses ne sont pas organisées, elles ne sont pas ramassées; ici, c'est la même chose. De plus, l'APCLV, donc, nous tous, devons payer des employés pour gérer les poubelles et le recyclage et l'argent dévolu au salaire des employés sort de nos poches communes et pourrait être utilisé à d'autres activités et projets beaucoup plus plaisants pour tous.

Nous avons aussi vu des campeurs qui ont pris le temps de ramasser et d'organiser certains débris lors de leur périple aux vidanges et nous vous en remercions.

RAMASSAGE DES ÉPINES ET ENTRETIEN

Tout le grand ménage du terrain est maintenant terminé et nous remercions les bénévoles qui y ont participé. Il est à noter que les épines doivent être balayées/râtelées et non soufflées; pour assurer la quiétude de tous, les souffleurs sont interdits depuis le 20 juin (règle 11.8). Les épines doivent être placées sur le bord du terrain pour le ramassage.

Tous les terrains doivent être entretenus tout au cours de l'été; en cas de négligence, le nettoyage sera effectué et des frais de 50\$ par nettoyage seront facturés au propriétaire fautif (règle 15).

PLAGE ET SAUVETEUR

Youpi! C'est l'été, l'école est finie et le soleil nous chauffe la couenne. En plus, nous avons une magnifique plage et un sauveteur pour assurer la sécurité de tous. Du 1^{er} juillet à la fin août du mercredi au dimanche, la plage sera surveillée par un sauveteur de 9h à 17h (sauf période du dîner) à l'exception du congé de la construction ou il sera présent 7 jours par semaine; en dehors des heures de surveillance, la baignade est à vos risques. En tout temps, les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte (règle 25) et il est strictement interdit de jouer dans la glissade lorsqu'elle est fermée afin d'éviter les blessures et les bris d'équipements.

BATEAUX, VTT, REMORQUES ET STATIONNEMENT DANS LES RUES

Depuis le 20 juin, les remorques, VTT et les bateaux doivent être stationnés dans les enclos prévus à cet effet et ne doivent pas être sur les terrains (règle 23). Veuillez communiquer avec l'administration pour obtenir un espace de stationnement pour vos équipements.

Par mesure de sécurité et pour laisser passer les véhicules d'urgence, on ne doit pas stationner dans les rues ou sur les terrains vacants (règle 26). Un espace de stationnement pour visiteurs a été aménagé près de la ligne d'Hydro Québec et du parc de la phase 3 pour recevoir les véhicules supplémentaires.

BRIS DE BARRIÈRE DE LA PHASE 3

A deux reprises depuis le début de la saison, la barrière d'accès de la phase 3 a été brisée. À chaque occasion, c'est un visiteur qui a tenté d'entrer en se faufilant derrière un véhicule qui entrait de façon légitime mais la barrière se referme après le passage d'un seul véhicule. Dans les deux cas, nous connaissons les informations relatives aux fautifs, lesquels devront défrayer les coûts de remplacement de plus de 2500\$ chacun. En tant de propriétaires ou locataires, nous sommes responsables de nos visiteurs et nous vous prions donc de bien encadrer les invités (règle 29) et d'assurer la bonne utilisation de la barrière.

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions et/ou commentaires à l'adresse courriel ca.campinglacvert@gmail.com .

Bonne saison de camping 2017!

CA – APCLV

Conseil d'administration, Association des propriétaires du Camping Lac Vert